

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/ 2001/⁰¹⁷...../ AN

**PORTANT RATIFICATION ET PROMULGATION DE
L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(TROISIEME PROGRAMME D'AJUSTEMENT
STRUCTUREL PAS III 2001- 2002).**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt entre la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (Troisième Programme d'Ajustement Structurel PAS III 2001-2002).

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le...²³ OCTOBRE...²⁰⁰¹



GENERAL LANSANA CONTE